Image not found or type unknown

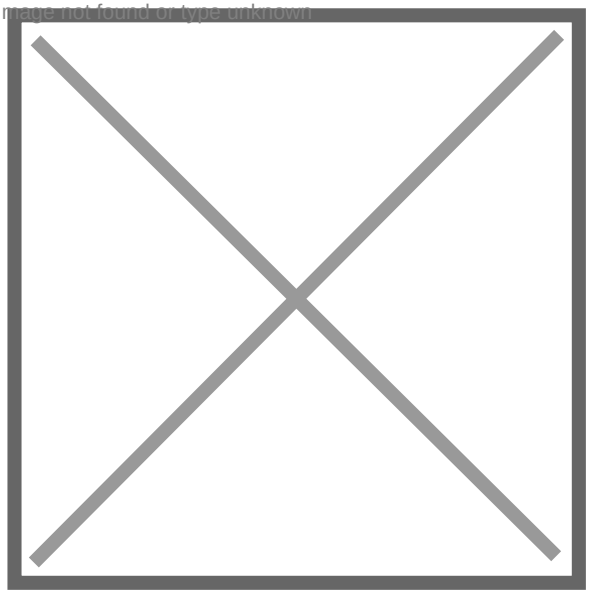

Droit de garde des enfants pour un départ en dom-tom

Par **steffange_old**, le **27/12/2007** à **11:46**

maman de deux enfants de 13 ans et 8 ans , separer depuis 6 ans de leur pere avec lequel je n etais pas mariee , a notre separation nous sommes passes devant le juge des affaires familliales ou nous avons legalise la garde des enfants qui m 'a ete atrribué, sachant que nous avons l'autorié parentale partagé, actuellement vivant avec mon nouveau compagnon nous progettons de partir nous installer avec les enfants à la réunion, je voudrais savoir si le père des enfants peu s'opposé au départ des enfants avec moi, quelles sont les différents cas figures qui peuvent se présenter et les différents recours qui se présentent à moi. merci de votre aide ange

Par **Jurigaby**, le **27/12/2007** à **20:37**

Bonjour.

Vous devez adresser une requête au JAF afin de demander la garde exclusive et le prévenir de votre départ. Il peut l'accepter, la rejetter, attribuer la garde au père..

C'est lui qui décidera.

Par **Katarina55**, le **09/03/2014** à **22:02**

Bonjour,
Savez vous si les lois ont changé depuis 2007?
J'ai aussi 2 enfants dont j'ai la garde et souhaite m'installer au moins 1 an dans les dom tom, et devrais payer intégralement les billets d'avion pour mes enfants pour qu'ils puissent voir leur père?
Merci d'avance
Katarina

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés